

(27/8/19-15/9/19) L'école de vos enfants s'équipe en wi-fi et vous vous insurgez ? Voici 2 lettres écrites à l'ancien ministre de la santé wallon Maxime Prévot en réponse au projet du ministre Marcourt d'équiper 200 écoles en wi-fi, alors que le rapport 2016 de l'agence française ANSES reconnaît que cela peut engendrer des problèmes cognitifs chez les enfants. Un comble pour un projet se voulant éducatif !!! Plus bas aussi, recommandations de l'association de médecins belges electrosmog-appeal, ainsi que 2 liens intéressants : site wikipedia et site du bourgmestre de Wanze, un médecin

1) lettre du 15/7/2016

A Monsieur le Ministre de la santé Maxime PREVOT

Place des Célestines, 1 5000 Namur

Tel : +32 81 321 870

maxime.prevot@gov.wallonie.be

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement s'apprête à équiper 200 écoles en wi-fi :

<http://www.sudinfo.be/1592877/article/2016-06-08/7-millions-pour-installer-le-wi-fi-dans-200-ecoles-wallonnes>

Symbole de modernité pour beaucoup, les émetteurs wi-fi engendrent cependant une exposition permanente à des rayonnements électriques artificiels.

L'Issep et d'autres instances officielles vous diront sans doute que la puissance est faible. Mais tout est relatif. Par rapport à la nature où ces rayonnements n'existent pas, le rapport est mathématiquement infini. La puissance est une notion technique permettant de savoir si la transmission peut fonctionner ou non, mais elle ne permet pas de savoir si les interférences biologiques, bien réelles, portent préjudice aux êtres vivants. Le responsable de l'Issep est d'ailleurs un ingénieur passionné de technologie, pas un médecin.

Or il existe une controverse scientifique et politique indéniable à ce sujet. Le nouveau rapport de l'agence nationale française ANSES sorti en juin 2016 signale des effets indubitables sur les fonctions cognitives des enfants, ce qui est un comble pour du matériel d'enseignement scolaire. On est tout à fait à l'opposé du but cité par votre collègue le Ministre Marcourt : "*améliorer l'équipement des écoles au profit de l'acquisition de nouveaux savoirs*"
!

http://www.next-up.org/pdf/ANSES_Rapport_06_2016.pdf : page 11/298 : "fonctions cognitives : les résultats montrant des effets aigus se basent sur des études expérimentales dont la méthodologie est bien maîtrisée"

Le rapport mentionne d'autres effets graves sur le bien-être et la santé, même si pour ces autres effets, l'ANSES s'empresse d'ajouter frileusement que l'on n'a pas de preuves mais pas non plus de preuves du contraire

.

<http://www.franceinfo.fr/vie-quotidienne/sante/article/les-portables-et-les-tablettes-pour-les-moins-de-13-ans-attention-danger-804045>

Dans ce cas, il est de votre devoir de ministre de la prévention de la santé, d'appliquer le principe de précaution en choisissant d'autres alternatives pour arriver au but poursuivi. Or ces alternatives existent, en voici au moins deux :

- utiliser du câblage pour connecter les ordinateurs

- continuer d'enseigner comme avant

On pourrait éventuellement ajouter la technologie Li-fi (Light fidelity) à ces alternatives, a priori nous n'y voyons pas d'inconvénient sanitaire, mais nous n'avons pas d'expérience en ce domaine.

Contrairement au wi-fi pour lequel notre association reçoit de nombreuses plaintes depuis plus de dix ans (maux de tête, douleurs, nausées, paresthésies, insomnies, fatigue chronique, dépression, burn-out etc.).

Etant donné aussi que les rayonnements électromagnétiques artificiels ont des effets biologiques admis par la communauté scientifique, notamment sur le sommeil : voir le rapport 2013 de l'ANSES : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/15/ondes-pas-d-effets-averes-sur-la-sante-mais-des-dommages-biologiques-observees_3495721_3244.html

Etant donné les innombrables études montrant qu'une altération du sommeil entraîne des graves effets sanitaires,

Etant donné les nombreuses études scientifiques montrant que les rayonnements artificiels électriques et électromagnétiques ont des effets sanitaires, dont un aperçu est disponible au lien suivant : <http://www.teslabel.be/etudes> ,

Etant donné que l'ANSES, le CSS belge, l'agence environnementale européenne et le Conseil de l'Europe recommandent le principe ALARA (as low as reasonably achievable) ,

Etant donné que l'OMS (CIRC) classe ces rayonnements comme potentiellement cancérigènes ,

Etant donné qu'une petite partie de la population souffre consciemment de l'exposition à ces rayonnements, mais que la Constitution prévoit un environnement sain pour tous sans exception (vous avez juré de la respecter), et que les études de provocation mentionnées sur le site du SPF santé ne sont pas valables parce qu'elles confondent électrosensitivité (capacité de détecter ces rayonnements) et électrosensibilité (subir des problèmes de santé à cause de ces rayonnements), le CO, l'eau des tuyaux en plomb, l'arsenic, l'amiante, les particules fines, les pesticides et de nombreux autres poisons sont également indétectables; beaucoup de problèmes de santé apparaissent après un délai d'incubation que les tests de provocation ne mettent pas en évidence,

Etant donné que pour l'ensemble de la population, les statistiques de santé (physiques et mentales) dégringolent d'année en année depuis 2003, soit depuis la généralisation des

rayonnements artificiels de type micro-ondes pulsées (wi-fi etc.)

Notre association Teslabel prie votre Gouvernement de renoncer à ce projet d'accumulation.

Certaines communes comme Gand, Louvain, Hérouville, la région sud-Tirol en Italie, la ville de Haïfa en Israël ont déjà refusé le wi-fi dans les écoles pour raison sanitaire :

http://www.gezondheid.be/index.cfm?fuseaction=art&art_id=17922

<http://www.herouville.net/Le-retrait-du-Wifi-dans-les-ecoles>

<http://www.sbwire.com/press-releases/eht-lauds-israels-ban-on-wi-fi-in-kindergarten-and-limits-to-childrens-wireless-exposures-in-schools-627333.htm>

<http://safetechforschoolsmaryland.blogspot.be/2016/04/haifa-israel-to-shut-school-wireless.htm>
!

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons nos sentiments distingués.

Eric Jenaer

administrateur

Jean-Luc Guilmot

président

Teslabel asbl, Rue de Vieusart 5, 1325 Chaumont-Gistoux

www.teslabel.be

2) lettre du 2 janvier 2017

Cher Monsieur le Ministre Prévot, **Objet : Projet wi-fi dans les écoles**
V/ réf. SP01926/51879 Nous avons bien reçu votre lettre du 15 septembre 2016 et vous en remercions. Etant donné que vous êtes le ministre de la santé de la Région Wallonne et qu'il s'agit d'un problème de santé, nous préférons nous adresser à vous

si cela ne vous dérange pas.

Les commentaires

de l'ISSeP joints à votre envoi nous paraissent déprimants. Nous avons prévenu que le responsable de

l'IS

SeP

(Willy Pirard) viendrait avec ses ritournelles de comparaisons de puissance alors que le fonctionnement biologique des êtres vivants est nettement plus complexe, et que Monsieur Pirard n'a pas de compétence à ce sujet. Voici des exemples qui illustrent son ignorance.

1.

Il ne tient pas compte des pics de champ électrique wi-fi, qui ont lieu une à plusieurs fois par seconde, même en l'absence de transmission de données (il suffit qu'un hotspot ou une tablette soit allumé pour en avoir). Il noie ces pics dans un calcul de puissance moyenne, évidemment beaucoup plus basse puisqu'entre les pics, il n'y a rien. Mais notre corps fait-il une moyenne ? Evidemment non, le stress subi dépend des pics. Si vous recevez 1 coup par seconde, va-t-on vous dire que vous ne pouvez pas avoir mal à cause de cela parce que chaque coup ne dure qu'1/10ème de seconde ?

2.

Il sous-entend que notre association Teslabel se contredit parce que nous demandons une limite de 0,6 V/m et que le wi-fi est en-dessous, or c'est doublement faux. D'une part nous demandons un maximum de 0,6 V/m à tout moment (donc aussi en pics) et toutes sources confondues, y compris à l'extérieur près des antennes-relais, ce qui implique que plus loin des antennes et à l'intérieur des habitations, pour autant que celles-ci n'abritent pas d'émetteurs, on devrait avoir nettement moins. Et nous ajoutons toujours que 0,6 ne constitue qu'une étape (comme pour le Conseil de l'Europe), parce que l'on sait, par l'exemple de la ville de Strasbourg, que la téléphonie mobile peut fonctionner avec cette valeur.

D'autre part, Monsieur Pirard cite l'ANSES : "Pour un scénario pire-cas prenant en compte une classe avec 30 ordinateurs portables et un point d'accès Wi-Fi émettant une densité de puissance maximale à 50 cm, l'exposition des élèves de la classe pourrait atteindre 16,6 mW/m²..." Or cette valeur de densité de puissance équivaut à un champ électrique de

2 V/m

, soit 3 fois plus que le maximum réclamé par notre association. Et soit dit en passant, ce n'est pas le scénario pire-cas, parce qu'en pratique, les mains et le ventre sont à beaucoup moins que 50 centimètres. Au niveau du clavier on peut atteindre

10 V/m

.

3.

Il ne mentionne que la puissance, alors que le wi-fi présente d'autres caractéristiques dommageables, telles que des fréquences élevées de porteuse, une modulation saccadée avec des "extrêmes basses fréquences", des débits élevés (Mbits/s), etc. Notons à ce propos que le rapport ANSES 2016 admet des "résultats différents (modification de paramètres de l'électroencéphalogramme) en fonction du signal utilisé".

4.

Il compare l'énergie absorbée en 2 ans à 2 mètres d'une borne wi-fi – en oubliant par ailleurs les tablettes qui émettent en même temps, à quelques centimètres – avec celle absorbée en 10 secondes en ayant un téléphone à l'oreille (ce qui soit dit en passant est un choix). Or pour un être vivant, il vaut mieux un seul stress de plus grande intensité (en restant dans les normes évidemment) plutôt que plusieurs stress de plus petite intensité mais répétés continuellement sur une longue période. Tout simplement parce que les cellules agressées sont remplacées, et que les nouvelles cellules ne sont plus agressées dans le premier cas, mais bien dans le second cas.

Le problème des petites doses répétées fait l'objet d'intenses recherches scientifiques, mais Monsieur Pirard l'ignore dans ses propos. En 2011, au Parlement Wallon, il a déclaré : "*C'est clair que comparer une exposition sur une longue durée à faible intensité ou une exposition intense, c'est au médecin, au biologiste de répondre à ce genre de chose. Il y a un exemple qui vaut ce qu'il vaut et que j'aime bien utiliser, c'est quand vous êtes exposé en plein soleil en été, vous avez à peu près 1000 watts par m² qui vous tombent sur le corps. On sait que cela provoque des coups de soleil et des cancers de la peau. Exposez-vous à la lumière de la lune, c'est exactement le même rayonnement, mais 100000 fois plus faible. Je n'ai jamais entendu dire - mais peut-être qu'on le dira un jour - que cela provoque des "coups de lune" ou des cancers de la peau. Je pense même que, s'il n'y avait que la lumière de la lune pour s'éclairer, probablement que la vie sur terre serait assez compliquée. On est dans une telle marge de variation, et le rapport est typiquement de 1 à 10000 ou 100000. C'est de cet ordre-là.*"

De l'ironie équivoque qui a contribué à ce que les parlementaires peu avertis de ces subtilités votent la législation laxiste actuelle.

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2011_2012/CRAC/crac65.pdf

Le modèle purement énergétique (ou thermique) auquel M. Pirard se réfère est obsolète. Il fait totalement l'impasse sur un nouveau paradigme, validé scientifiquement, prenant en compte les effets au niveau biologique – par ailleurs a contrario utilisés en tant que tels en soins de santé – de ce qu'on appelle les canaux calciques voltage-dépendants des cellules, susceptibles d'induire des effets biologiques à des niveaux non thermiques.

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25879308>

<http://www.teslabel.be/etudes/341-canaux-calciques-perturbes-maladies-a-la-cle>

Dès lors, nous souhaiterions que votre gouvernement tienne compte des limites méthodologiques des avis de M. Willy Pirard et élargisse son champ d'investigation à d'autres sphères d'expertise. Chaque jour en effet des Wallons aboutissent à l'hôpital voire au cimetière, peut-être au moins en partie du fait de l'action prolongée de l'exposition à ces rayonnements. L'augmentation des dépressions, troubles du comportement et suicides chez les enfants pourrait très bien s'expliquer par le stress permanent généré par l'exposition à des rayonnements artificiels. Plusieurs études scientifiques mentionnées sur notre site montrent ce stress. Dans ce cas, l'école wi-fi ne va faire qu'empirer cette situation.

Vous citez une mention du site néerlandophone "gezondheid.be", qui justement appelle à la prudence en matière de wi-fi, surtout pour les enfants. Vous citez l'Etat d'Israël qui justement veut une restriction du nombre d'heures d'utilisation dans les écoles et une exposition aussi basse que possible. Il nous semble que l'exposition la plus basse est zéro et qu'il y a moyen d'y arriver en utilisant l'internet câblé. C'est d'ailleurs ce qu'a choisi la ville d'Haifa en Israël et récemment Turin en Italie.

<http://www.thelocal.it/20160725/turins-new-council-plans-to-reduce-wi-fi-over-health-concerns>

Enfin, vous signalez que le projet wi-fi prévoit la désactivation des hot spots lorsqu'il n'y a pas de connexion active. Pouvons-nous savoir à quelles occasions cela va-t-il se produire ?

En espérant vous avoir fait entrevoir l'existence d'un risque, ou au moins d'un doute, avec l'école wi-fi, nous vous prions de croire, cher Monsieur le Ministre, en nos sentiments très distingués.

Eric Jenaer, administrateur - Jean-Luc Guilmot, Président

3) recommandations de l'association de médecins belges electrosmog-appeal

Nouveau document rappelant notamment les recommandations de l'ONE (office de la Naissance et de l'Enfance), de Kind&Gezin et du CSS (Conseil Supérieur de la Santé) : appliquer le principe de précaution, éviter d'exposer les enfants aux rayonnements électriques des technologies sans fil; et préférer les solutions câblées

docs.wixstatic.com/ugd/4b64f6_a0b6705362e74eadb577e0cf6818ec6a.pdf

Autres liens proposés par electrosmog-appeal :

www.hippocrates-electrosmog-appeal.be/sensibilisation

4) fr.wikipedia.org/wiki/Wi-Fi :

L' **ANSES** Dans son rapport 2013 ¹⁹, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail indique qu' « ont été observés, suite à une exposition aux radiofréquences » :

- « des effets différents sur la mort cellulaire neuronale en fonction du type d'étude (in vitro ou in vivo) : une modification (augmentation ou diminution) du nombre total de neurones et une **augmentation des cellules en apoptose** après une exposition chronique in vivo (dans un nombre limité d'études) »

(
p. 9
);

- « un effet sur un marqueur astrocytaire (GFAP) en lien avec l'**inflammation** (effet vraisemblablement transitoire) après exposition chronique in vivo »

(
p. 9
);

- « un effet de type **stress oxydant** après une exposition prolongée aux radiofréquences sur l'ADN mitochondrial de neurones (sur la base d'une seule étude in vitro). Ce dernier est particulièrement sensible au stress oxydant en raison d'un défaut de protéines protectrices de type histones, d'une capacité de réparation réduite et de la proximité de la chaîne respiratoire dans la membrane interne de la mitochondrie. Ceci pourrait expliquer ce résultat discordant par rapport à la plupart des études n'ayant pas ciblé ce type d'ADN »

(
p. 9

) ;

- « une modification de l'activité électrique cérébrale (notamment de la puissance du rythme alpha) » (p. 9).

- L'ANSES remarque : « On ne peut pas exclure le fait que dans certaines conditions (notamment avec des expositions à des signaux modulés), les radiofréquences puissent favoriser **l'oxydation de l'ADN**. Les modifications observées sur l'état d'oxydation de la guanine (dans 2 études seulement) ont été corrélées avec une augmentation du stress oxydant dans la cellule ou l'organisme ; induisent des cassures de l'ADN (effet clastogène) » (p. 14).

- L'agence précise : « Chez l'Homme, un effet physiologique à court terme a été observé sur le **sommeil**. Il s'agit d'une augmentation de la puissance spectrale de l'électroencéphalogramme (EEG) dans la fréquence des fuseaux de sommeil, avec une modulation autour de 14 Hz. Cet effet est **reproductible**, mais le mécanisme explicatif n'est pas connu et nécessite d'être investigué. De plus, des diminutions significatives de la durée du sommeil de stade 2 et des augmentations de la durée du sommeil paradoxal dans le

3
e

quart de la nuit ont été observées (une augmentation du nombre de périodes de sommeil paradoxal a également été rapportée dans la seule étude disponible chez le rat) »

(
p. 19
).

- Ceci étant, comme le mentionne le rapport (p. 9), « il n'est pas possible aujourd'hui d'établir un lien de causalité entre ces effets biologiques décrits et d'éventuels effets sanitaires qui en résulteraient ».

[Supélec](#) En [décembre 2006](#), l'École supérieure d'électricité a publié une étude sur les champs électromagnétiques produits par des équipements Wi-Fi, en mesurant notamment l'effet cumulatif de nombreux équipements Wi-Fi situés à proximité les uns des autres [20](#)

. Leur conclusion est que les limites légales sont très loin d'être atteintes. Cependant, il est à noter que ces limites sont fixées sur la base de recommandations de l'ICNIRP, organisation proche de l'industrie

[21](#)
[\[réf. insuffisante\]](#)

.
La

[Health Protection Agency](#)

[\(en\)](#)

(HPA)

L'Agence de protection de la santé au

[Royaume-Uni](#)

indique qu'elle n'a connaissance d'aucune preuve cohérente permettant de penser que les ondes Wi-Fi ont un effet sur la santé

[22](#)

. Le

D

r

Michael Clarka de l'HPA a souligné qu'une personne assise à proximité d'un hotspot Wi-Fi pendant un an reçoit la même dose d'ondes qu'une personne qui utilise son téléphone portable pendant vingt minutes. Toutefois, l'agence déclare opportun de mener de nouvelles études sur ce sujet.

[Bioinitiative](#)

Ce groupe de quatorze chercheurs internationaux a publié en

[août](#)

[2007](#)

(mis à jour en 2011 et 2013) le

Rapport Bioinitiative

[23](#)

, globalement très pessimiste vis-à-vis des télécommunications sans fil au vu des enquêtes épidémiologiques dont il rend compte. En ce qui concerne le Wi-Fi, le rapport préconise l'utilisation d'alternatives filaires à cette technologie dans les écoles et les bibliothèques avec de jeunes enfants

[24](#)

.

Les conclusions sont donc controversées et le Wi-Fi a été officiellement déconseillé, voire interdit dans des écoles en Angleterre, en Allemagne et en Autriche.

- Au Canada, deux universités (Université de LakeHead et Université de l'Ontario) en ont interdit l'installation [\[réf. nécessaire\]](#) .
- En France, cinq bibliothèques parisiennes ont débranché leurs installations Wi-Fi après

que plusieurs membres du personnel se sont déclarés incommodés (fin 2008, ces bornes ont été rebranchées après audit technique des sites) ³⁶ . La [Bibliothèque nationale de France](#) , qui a décidé d'appliquer le [principe de précaution](#) , a déclaré choisir l'alternative filaire par le biais d'une liaison [Ethernet](#) , mais n'a à ce jour pas équipé ses salles de lecture accessibles au public de prises [RJ45](#) .

Toutefois, bien que l' [Organisation mondiale de la santé](#) (OMS) ait conclu en 2006 que l'exposition prolongée aux ondes du Wi-Fi ne présentait aucun risque pour la santé ³⁷ ,

elle est depuis revenue sur cette position en ajoutant le Wi-Fi (ainsi que la téléphonie mobile) dans la liste des éléments cancérigènes du groupe 2B (possiblement cancérigène pour l'être humain) en

[mai](#)
[2011](#)

Au nom du principe de précaution, certains

[\[Qui ?\]](#)

recommandent de désactiver le wi-fi de sa box autant que possible

fr.wikipedia.org/wiki/Wi-Fi

5) www.christophelacroix.be/preservons-nos-enfants-des-ondes-wi-fi-dans-les-ecoles-et-creches-wanzoises/